



## **HALTE A LA JUSTICE DE CLASSE**

### **Motion de la commission sociale**

A Bordeaux, le 14 novembre 2021

L'effectivité des droits exige un juge accessible.

C'est particulièrement vrai en droit social, l'administration (Inspection du Travail, CARSAT, Sécurité Sociale, URSSAF,...) n'ayant plus les moyens de contrôler les abus des employeurs, qu'elle conseille et ne réprime pas.

Le justiciable est donc acculé au procès s'il veut être rétabli dans ses droits.

Or les gouvernements successifs n'ont cessé de consolider une véritable politique au service du patronat pour décourager les travailleurs et les travailleuses d'engager une procédure :

- réparation plafonnée bannissant les plus précaires des bancs des juridictions et création de nombreuses zones de non-droit,
- délais de procédure excessifs et illégaux,
- réformes instrumentalisant les règles de procédure,
- prescriptions abrégées,
- administration substituée au juge judiciaire se faisant le porte-parole des employeurs...

L'office du juge se rétrécit dans une logique d'évacuation des stocks de dossiers, sans considération pour le justiciable, qui n'est plus vu ni entendu. Confortant cette politique de dissuasion, le juge en devient acteur, notamment en condamnant de plus en plus souvent travailleurs et syndicats aux frais de la partie adverse, au mépris de toute équité.

La justice, privée de moyens, n'exerce donc plus sa fonction de pilier démocratique, protecteur du plus faible, ni de régulateur des tensions sociales, aggravant la misère de manière irréversible, jusqu'à atteindre la caricature ou la démission.

Il est urgent et indispensable de casser cette politique et d'instaurer une véritable justice sociale.

Les avocates et avocats du SAF, en cherchant à associer tous les acteurs – conseillers prud'hommes, magistrats, greffiers, syndicats – engageront toutes les actions, y compris juridictionnelles (notamment en responsabilité de l'Etat et en injonction de faire), pour garantir l'accès au Juge :

- dans un délai raisonnable et utile,
- dans un format de procédure et d'audience permettant d'être entendu,
- dans des lieux accessibles à tous.